

Type de document	Année	N°
Délibération CCAS de Mur-sur-Allier	2022	18

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE MUR-SUR-ALLIER

Nombre de conseillers :

- En exercice : 17
- Présents : 10
- Votants : 12

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

17 OCT. 2022

Affiché le 20.10.2022

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Mur-sur-Allier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages de la mairie de Mezel, 88 rue Guyot Dessaigne, sous la Présidence de Monsieur Jean DELAUGERRE, maire.

Date de convocation : 20 septembre 2022

Présents : Jean DELAUGERRE, Marie BUSSEYON, Claudette JULLIEN, Florence JOUVE, Jean-Marc LAVIGNE, Françoise LUNEAU, Martine MONTORIER, François PIGNOL, Danielle RANCY, Lydie ROBERT.

Absent : Nathalie CHAMARET, Agnès DUBREUIL, Virginie MORIER, François RUDEL, Michèle TARDIEU.

Procurations : Chantal BOISSONNET donne procuration à Danièle RANCY,
Matthieu GAVAIX donne procuration à Jean DELAUGERRE.

Secrétaire de séance : Danielle RANCY.

AIDE ATELIERS SENIORS – ANIMATIONS PARTENAIRES

L'ARSEPT Auvergne (Association Régionale Santé Education et Prévention sur les Territoires) et le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination spécialisé en gérontologie) aident les seniors à adopter des comportements sains au quotidien.

Ces association, partenaires de la charte des LODGES (Logement Génération Seniors) de Mur-sur-Allier, sensibilisent et accompagnent les populations dans l'idée d'un vieillissement actif et réussi à travers des ateliers adaptés à toute personne à partir de 55 ans et ce quel que soit le régime de retraite.

L'objectif est de :

- promouvoir les actions de prévention et de d'éducation en santé, prévenir le vieillissement et préserver l'autonomie des seniors,
- mettre en place des actions de prévention et d'éducation en santé

Ces activités sont animées par des professionnels de santé et/ou par des animateurs formés aux programmes.

La participation par atelier et par personne est de 20€.

Il est proposé au conseil d'administration de prendre en charge tout ou une partie du coût par personne et par ateliers, sachant que plusieurs ateliers seront menés dans une année.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration valide, à l'unanimité des membres présents, la prise en charge à hauteur de 50% de la participation à ces ateliers, soit 10€ par personne.

Fait et délibéré en Mairie de Mur-sur-Allier les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 3 octobre 2022

Certifiée transmise en Préfecture, le 4 octobre 2022

Le Président
Jean DELAUGERRE

